



Deterioration d un trottoir intérieur

Par **françois**, le **12/04/2011** à **11:02**

Bonjour,

Une société a procédé au changement de mon compteur d eau dans ma cour.

Lors des travaux celle ci a endommagé 3 m au milieu mon trottoir dans ma cour. Le carrelage n étant plus disponible dans le commerce, cette société est d accord pour me remplacer ces 3m par un autre carrelage.

Question : Dois je accepter avec un carrelage différent ou a t elle l obligation refaire la totalité (18m) avec un carrelage identique.

Merci de vos reponses.

Cordialement.